



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

**RÈGLEMENT NUMÉRO 116-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 099-2008**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-05-1125

Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 099-2008 ». Il porte le numéro 116-2010.

1. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 099-2008. Il a pour objet de régir la hauteur des clôtures dans les zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR.

2. Clôtures, haies et murets dans les zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR

Les grilles de spécifications des zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR sont modifiées par l'ajout de la disposition particulière qui suit :

Aux fins d'application de la section 10 du règlement relativement aux clôtures, haies et murets, la marge avant est réputée être de 7,6 mètres.

3. Grilles de spécifications

Les nouvelles grilles de spécifications des zones 106-CR, 112-CR, 114-CR et 116-CR sont annexées au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Christian Fortin
Maire

Johanne Faucher
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 1er mars 2010
ADOPTION : 3 mai 2010
PUBLICATION : 4 mai 2010
ENTRÉE EN VIGUEUR : 4 mai 2010

Il est proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, appuyé par YVES GAGNON, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil municipal adopte le règlement numéro 116-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 099-2008.

Adoptée

